



Procès-verbal du conseil municipal du lundi 23 mai 2022 à 19 h

L'an deux mille vingt-deux, et le vingt-trois mai à 19 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur MAURIN Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 18 mai 2022

Présents : M. CHEVALIER Gérard, M^{me} VUIGNIER Alexandra, M^{me} LAURENT Amélie, M. BURILLO Mathieu, M. BOUCAULT Michel-Éric, M^{me} BURILLO Florence, M^{me} DUMAS Michelle, M. FERILO Flavien, M. NUSSBAUM Frédéric, M^{me} POLITO Chloé, M. PHILIP Alexandre, M^{me} BOUSQUET Béatrice, M. SMITH Thierry.

Absents représentés : M^{me} BERTINEAU Christiane (procuration à M^{me} BURILLO Florence), M. BERNARD William (procuration à M. BOUCAULT Michel-Éric), M^{me} HUSSON Audrey (procuration à M. NUSSBAUM Frédéric), M. LOYE Rémy (procuration à M. CHEVALIER Gérard).

Absent : M. DIEUDONNE Michel.

Secrétaire de séance : M. BOUCAULT Michel-Éric.

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 avril 2022

Le procès-verbal a été adressé aux conseillers municipaux par mail le 28 avril 2022, afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Pour mémoire les points à l'ordre du jour du conseil étaient :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 avril 2022
2. Vote des taux des taxes directes locales année 2022
3. Budget Primitif 2022
4. Questions diverses

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2/ Suppression de postes

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que les employeurs territoriaux ont la possibilité de supprimer des emplois, dans la limite d'un cadre juridique relatif au motif et à la procédure de suppression.

Avant toute suppression d'emploi, l'avis du comité technique doit être recueilli, sur la base d'un rapport présenté par l'autorité territoriale.

- 2 emplois d'adjoint technique à temps complet
- 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet (30h/35h)
- et 2 emplois d'agent de maîtrise à temps complet sont vacants à ce jour en raison de l'avancement de grades des agents sur ces postes.

Le comité technique a émis des avis favorables à ces suppressions, Monsieur le Maire propose donc de les supprimer.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n°2022-016

3/ Tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le tableau des emplois de la collectivité est régulièrement mis à jour pour refléter de façon sincère les emplois de la commune effectivement pourvus ou représentant des besoins identifiés.

Ainsi, pour faire suite à la suppression des postes votées au point 2, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs comme présenté sur le diaporama.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n°2022-017

4/ Subvention demandée par « Les Flammes du Désert »

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que trois sapeurs-pompiers volontaires ont créé une association nommée « Les flammes du désert » pour participer à la première édition du Trek'in Gazelles en novembre 2021. Cette association souhaite participer à la 2^{ème} édition du Trek'in qui aura lieu du 10 au 15 novembre prochain. Leur participation vise à récolter des fonds pour venir en aide à l'association « Le Petit Monde de Manon » qui a été créée afin de faire connaître les deux maladies orphelines d'une petite fille : le Syndrome Pierre Robin et le syndrome Cornelia De Lange.

C'est à cette fin que « Les flammes du désert » sollicite la commune afin d'obtenir une subvention.

Monsieur le Maire propose de débattre sur cette possibilité.

Les avis sont partagés car l'association n'est pas connaulaise. Certains élus pensent qu'il serait plus adapté de verser la subvention directement à l'association « Le Petit Monde de Manon ». Mme LAURENT rappelle qu'une des membres de l'association « Les flammes du désert » a été très investie et active durant de nombreuses années à l'association de parents d'élèves de Connaux. L'ensemble des élus s'accordent à dire que c'est une noble cause.

Monsieur le Maire propose de voter dans un premier temps sur le fait d'accorder ou non une subvention puis en fonction du résultat de débattre sur le montant.

Le conseil municipal vote pour verser une subvention à 11 voix « pour », 3 voix « contre » (M^{me} DUMAS, M. LOYE et M^{me} VUIGNIER), et 4 abstentions (Mrs BERNARD, BOUCAULT, FERILOLO et M^{me} POLITO).

Monsieur le Maire propose de leur verser un montant de 50 €.

Après débat, un montant de 100 € est octroyé (10 voix « pour », 8 abstentions : Monsieur le Maire, Mrs BERNARD, BOUCAULT, FERILOLO, LOYE, M^{mes} DUMAS, POLITO et VUIGNIER)

Délibération n°2022-018

5/ Fixation droit de place pour les forains de la fête votive et tarifs sponsors fête votive

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer sur le montant du droit de place pour les forains de la fête votive ainsi que les tarifs « sponsors » de cette même fête. Il laisse la parole à Monsieur Mathieu BURILLO pour expliquer aux élus l'ensemble des propositions.

Droits de place			
Désignation	Tarif en €	Imputation comptable	Justificatif
Installation manège, baraque... pour la fête votive soit 1 semaine	100 € par installation pour 1 semaine	7336	titre de recettes/journal à souche
Sponsors « fête votive »			
Insertion sur affiche d'un encart publicitaire lors de la fête votive	30 €	768	titre de recettes/journal à souche
Insertion sur tee-shirt d'un encart publicitaire lors de la fête votive	50 €	768	titre de recettes/journal à souche
Insertion sur affiche et tee-shirt d'un encart publicitaire lors de la fête votive	70 €	768	titre de recettes/journal à souche

Monsieur NUSSBAUM se demande pourquoi les prix ne sont pas proposés à la hausse en raison de l'inflation. Monsieur FERIOLLO questionne Monsieur BURILLO afin de connaître les tarifs pratiqués par les autres communes.

Après plusieurs années sans activité Monsieur le Maire indique qu'il lui paraissait logique de ne pas trop en demander aux forains. Les prix pourront être revus à la hausse l'année prochaine, mais il faudra prendre en compte le risque que les forains ne viennent plus sur la commune, si les prix sont trop élevés.

Madame VUIGNIER trouve les tarifs pour les encarts publicitaires trop faibles. Monsieur BURILLO répond qu'ils se sont basés sur le même principe que pour le petit connalais.

Approuvé à la majorité des membres présents et représentés. (15 voix « pour », 3 abstentions : M^{me} HUSSON, M. NUSSBAUM, M^{me} VUIGNIER)

Délibération n°2022-019

6/ Règlement intérieur des services périscolaires du groupe Robert Terral, année scolaire 2022-2023

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le projet de règlement leur a été adressé par mail en date du 20 mai afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Monsieur PHILIP questionne Madame LAURENT car il ne constate pas de différences avec l'ancien règlement. Mme LAURENT explique que certaines rubriques ont été revues, notamment celle sur la pandémie Covid. Les tarifs ne sont plus indiqués car cela nécessite de revoir le règlement à chaque changement de tarif ce qui n'est pas nécessaire. Puis elle précise que le principal changement réside dans les conditions de réservation et d'annulation qui seront dorénavant avant le vendredi 12h00 pour toute la semaine suivante (du lundi au vendredi inclus).

Monsieur PHILIP indique que cela va être pénalisant pour les parents qui n'ont pas d'emploi du temps fixe. Madame LAURENT répond que la commission école a travaillé sur ce sujet et que la gestion administrative suivant l'organisation actuelle est extrêmement chronophage et difficilement gérable parfois. De plus, en raison de la hausse des prix des marchandises, dont il faut tenir compte, une offre plus avantageuse peut être envisagée si le prestataire connaît les effectifs plus en amont. Certains enfants peuvent commander des plats végétariens ou sans porc et lors d'inscription de dernière minute se retrouvent à ne manger que des pâtes car le prestataire a déjà livré les repas et qu'il ne peut repasser. Monsieur NUSSBAUM indique qu'il aurait été judicieux de prévoir également une inscription au trimestre pour les parents qui inscrivent systématiquement leurs enfants à la cantine. Des précisions sont également demandées sur les annulations. Monsieur le Maire invite les élus à venir rencontrer l'agent en charge du travail lié au portail famille, afin de mieux comprendre les problématiques.

Approuvé à la majorité des membres présents et représentés. (15 voix « pour », 2 abstentions : M^{me} HUSSON, M. NUSSBAUM, 1 voix « contre » M. PHILIP)

Délibération n°2022-020

7/Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une réunion publique d'information consacrée à la redevance incitative va avoir lieu mardi 24 mai 2022 à St Victor la Coste.

Monsieur le Maire explique ensuite aux élus que dans un but de rénovation thermique des logements du territoire, l'agglomération a fait réaliser une thermographie aérienne au mois de janvier dernier afin de cartographier les niveaux de performances énergétiques des bâtiments.

Les résultats, sous forme d'une thermocarte, ont été intégrés aux données du syndicat intercommunal d'information géographique (SIIG). Des réunions publiques seront organisées sur ce sujet.

Monsieur BOUCAULT indique qu'il aurait été nécessaire de prévoir de changer un véhicule chaque année car ils sont anciens et souvent en panne. Mme VUIGNIER indique que le budget a été voté et qu'il faudrait certainement

y réfléchir pour l'année prochaine. Monsieur BOUCAULT insiste car il pense qu'un emprunt est possible même si le budget est voté. Il précise que certains véhicules ne sont pas adaptés à leurs usages. Monsieur le Maire indique qu'un devis pour l'achat d'un véhicule neuf a été effectué à titre informatif et qu'il faut prévoir une dépense entre 15 000 € et 18 000 €.

Monsieur BURILLO indique que tous les jeudis du mois de juillet 2022 un marché nocturne sera organisé Place de Chiny de 18h30 à 23h. Il précise que le 18 juin la fête de la musique aura lieu sur cette même place à partir de 20h. (groupe musical, buvette, foodtrucks)

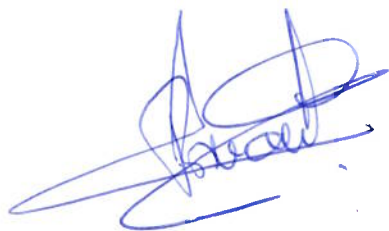
Monsieur le Maire rappelle que les élections législatives ont lieu les 12 et 19 juin 2022.

Monsieur PHILIP demande s'il est prévu de rouvrir le secrétariat de mairie les après-midis. Monsieur le Maire indique que cette décision sera à l'étude pour le mois de septembre.

Madame BURILLO explique qu'avec Monsieur BOUCAULT et en tant que référents, ils iront à la rencontre des commerçants très prochainement afin de leur présenter les flyers du marché nocturne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h17.

Le secrétaire de séance,
Michel-Éric BOUCAULT



Le Maire,
Stéphane MAURIN

